

## **Soumission du CCES dans le cadre de la révision du Standard international pour la protection des données 2027**

### **Deuxième phase de consultation**

En réponse à l'appel de commentaires fait par l'AMA dans le cadre de la phase 2 de la consultation sur le Standard international pour la protection des données, le CCES soumet les commentaires suivants.

---

#### **Commentaires généraux**

Dans la table des matières, il y a un message d'erreur à la place du numéro de page associé à l'article 12.

#### **Article 6 – Processing Relevant and Proportionate Personal Information for Limited Purposes (Traitement de renseignements personnels pertinents et proportionnels à des fins limitées)**

**Article 6.2** : Il faudrait des exemples clarifiant dans quels contextes il est approprié et nécessaire que l'OAD collecte des renseignements personnels supplémentaires.

#### **Article 8 – Ensuring Appropriate Information is Furnished to Individuals (Communication des renseignements appropriés aux individus)**

**Commentaire sur l'article 8.3** : Envisager de supprimer la dernière phrase du commentaire, car elle est répétitive; elle reprend les facteurs d'âge et de capacité mentale déjà mentionnés ailleurs dans l'article.

#### **Article 10 – Maintaining the Security of Personal Information (Protection des renseignements personnels)**

**Article 10.1** : Cet article manque de précision, particulièrement en ce qui concerne la référence à « all necessary security safeguards » (toutes les mesures de sécurité nécessaires), qui laisse croire au lecteur qu'il existe une liste exhaustive des mesures à appliquer. Serait-il possible d'ajouter une liste des mesures connues aux Lignes directrices?